

CHRS LES AUGUSTINS



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
---	----------

L'ÉTABLISSEMENT	5
------------------------------	----------

1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	5
2. ÉQUIPE	6
3. MOYENS FINANCIERS	9

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022.....	9
---	----------

1. COMMENT SONT ORIENTÉS LES PERSONNES ACCUEILLIES	9
2. PROFIL	10
3. MOYENNE D'ÂGE	12
4. ÉTAT DE SANTÉ	12
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE	16
6. LES PARCOURS	21
7. TRANCHES DE VIE	27

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	29
--	-----------

1. VIE DE L'ÉQUIPE	29
2. ACTIONS COLLECTIVES	30
3. CVS	31
4. RETOUR SUR LES ÉVALUATIONS : INTERNE, EXTERNE, AUDIT 2018.....	31

PERSPECTIVES 2022.....	32
-------------------------------	-----------

1. PERSPECTIVES 2022	32
----------------------------	----

MERCI À NOS PARTENAIRES	33
--------------------------------------	-----------

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

2022 : l'année de changements et d'encrage des projets

Après plusieurs années à la direction de l'établissement, Charles BARBEZAT, afin d'appuyer mener le plan stratégique de développement de l'association, a pris la fonction de directeur de développement des nouveaux projets en janvier 2022. Dans le contexte actuel de crise des métiers du social, le recrutement d'un chef de service n'a pas été aisé. Il a fallu attendre octobre, pour que Salima MOKKADEM, nouvelle cheffe de Services, prenne ses fonctions et accepte de relever ce défi. Ainsi, l'année 2022, n'a pas été un long fleuve tranquille, un management de transition assuré par la direction de pôle hébergement, a permis de maintenir l'activité de l'établissement tout en bousculant le fonctionnement.

L'équipe de son côté a été aussi bousculée : nouvelle vague Covid début 2022 impactant les travailleurs sociaux, départ et mobilité de plusieurs membres de l'équipe, arrêt maladie et congés maternité, nous ont obligé à avoir recours à l'intérim et au CDD. L'équipe en place ; « les piliers » qui font l'identité d'un établissement ; a fait preuve d'adaptation, de patience, tout en étant dans le sens de son travail. Ainsi, les nouveaux collègues arrivés en 2022, de façon intermittente ou définitive, ont toujours eu des interlocuteurs, et surtout, les résidents ont toujours été accompagnés de façon professionnelle et bienveillante. Nous tenions à remercier cette équipe pour son adaptation et son professionnalisme.

L'intermédiation locative, renforcé par la présence d'une Conseillère en économie sociale et familiale (CESF)

L'accueil de public plus autonome a permis à des résidents ayant été hébergés en collectif d'intégrer des studios tout en bénéficiant d'une continuité d'accompagnement qui prenait une forme plus distante tout en restant sécurisante pour passer le cap de l'accès au logement. L'action menée depuis juillet 2021, en gestion de 13 logements semi-autonomes, a fait l'objet d'une réflexion notamment à cause des durées de séjour au-delà de 18 mois.

En 2022, nous avons recruté une Conseillère en économie sociale et familiale pour formaliser l'accompagnement de l'intermédiation locative. Elle a mené un travail de fond, notamment sur la question du savoir-habiter, de la gestion budgétaire, et sur l'insertion professionnelle en collaboration avec la Conseillère d'Insertion Professionnelle. Bien qu'elle ne soit pas restée, son savoir-faire a permis de clarifier et formaliser les pratiques et abouti à de bons résultats, de 9 relogements sur 11 départs.

L'accompagnement à l'emploi pour tous

Avec l'accueil de semi-liberté, nous avons expérimenté l'intervention d'une Conseillère en insertion professionnelle (CIP). Faute de candidat, le poste a fait l'objet d'une mutualisation avec d'autres services de l'Îlot, sous la responsabilité du service de l'IAE de l'association situé à Montières. L'intervention s'effectue maintenant sur 1,5 jours par semaine, sous forme de permanences, de rendez-vous et d'atelier collectifs. Tous les nouveaux résidents

effectuent un test de savoir de base en français et mathématiques puis sont orientés vers la formation et l'emploi s'ils le peuvent.

Le Placement à l'extérieur (PE) et personne sous Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE)

La qualité des accompagnements que nous proposons pour les aménagements de peine, Placement à l'extérieur comme DDSE, est reconnue par les établissements judiciaires. Ainsi en 2022, 13 personnes sous mesure d'aménagement de peine en PE sous écrou ont été placées sous la responsabilité de l'Îlot Augustins. Cette délégation a nécessité une évolution des postures des 3 travailleurs sociaux en charge d'accompagnement de ces personnes. En effet le contrôle du respect des obligations incombe à l'établissement. Les travailleurs sociaux, au-delà de leur mission sociale, ont dû chaque fois que nécessaire se mouvoir en vérificateur, ou relais d'informations auprès du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

En interne, l'articulation entre l'équipe socio-éducative et la CIP permet d'approcher et traiter l'essentiel des dimensions œuvrant à la construction d'un projet de vie personnalisé, cohérent, juste, raisonné et raisonnable. Ces éléments concourent à réduire les risques de récidive. En externe, nos conventions et partenariats avec Addictions France, qui effectuent de façon hebdomadaire une consultation, permettent de compléter la prise en charge santé sur le volet des addictions et poly-addictions.

Notre volonté est de penser et construire l'accompagnement en prenant en compte la personne dans sa globalité. En 2022, 20 personnes ont été accueillies au CHRS Les Augustins.

L'extension du LHSS résidentiel et l'ouverture du LHSS mobile : un projet en cours

Dans le cadre des nouvelles dispositions d'accueil des personnes en Lit halte soins santé (LHSS), l'Agence régionale de santé (ARS) demande que chaque patient puisse disposer d'une chambre individuelle avec sanitaires. Actuellement, les sanitaires sont partagés par les hommes aux Augustins et par les femmes à Thuillier. Afin de répondre à cette nouvelle réglementation, nous avons dû envisager une extension sur la partie de la chapelle attenante au CHRS, jusqu'alors réservée à une compagnie de théâtre en résidence. Après des mois de réflexion, un projet en finalisation pour 2023, permettra d'aboutir à une rénovation complète de la chapelle. Néanmoins, afin de répondre aux demandes hommes non pourvues et aussi de préserver l'équilibre budgétaire, l'ARS nous a autorisé l'extension de 3 places sur le collectif. Pour cela 2 places du CHRS sont en diffus à proximité des Augustins, ce qui permet aux personnes de bénéficier des services du CHRS.

L'appel à projet pour la création d'un LHSS Mobile adossé à un LHSS Résidentiel, nous a permis de nous positionner. Le diagnostic a été partagé avec les différents acteurs de la santé, sociaux, de l'hébergement (SIAO et 115), de la précarité, de la détention, etc. sous la coordination de Charles BARBEZAT. La démarche d'aller vers les plus exclus du système des soins nous a séduit. L'agrément nous a été accordé fin décembre.

Accompagner une équipe aux changements, tout en développant de nouveaux projets, et en maintenant la vie des services dans la bienveillance atteste de la bonne santé d'une association. Toute l'équipe des Augustins s'est investie et a montré son agilité et ses capacités d'adaptation de ses pratiques. L'association l'Îlot la félicite et la remercie pour cette belle année 2022.

Salima MOKKADEM, Chef de Services
Eveline BASTILLE, Directrice de Pôle Hébergement

L'ÉTABLISSEMENT

1. Bien plus qu'un hébergement

L'îlot « Les Augustins » peut accueillir un total de 69 personnes (extension de 3 places LHSS 2023) réparties en six dispositifs administratifs différents. L'équipe éducative repère et s'appuie sur les dynamiques positives collectives pour les utiliser comme outils d'insertion. Elle s'attache, quel que soit le dispositif d'accueil, à proposer l'accompagnement de projets de vie.

Ainsi toutes les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement global adapté. Il permet la mise en œuvre des projets personnels de chaque résident ; homme, majeur, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle, après une période de creux ou d'enfermement. Une priorité est donnée aux sollicitations des personnes ayant eu affaire à la justice, en contrôle judiciaire, sortant de prison, ou sous une forme d'aménagement de peine.

Les différents modes d'accueil, d'hébergement ou de logement ne sont que des outils pour mener la mission d'insertion :

- ✓ 22 places d'hébergement collectif déclinées en 15 places d'Hébergement de réinsertion sociale (CHRS), 5 places d'hébergement de « stabilisation », et 2 places d'urgence (ouvertes en 2018 pour répondre aux besoins du territoire sur orientation par le SIAO urgence) ;
- ✓ 33 places de logement accompagné déclinées en deux modes :
 - la « pension de famille » pour 20 résidents dont l'accomplissement du projet personnel demande un accompagnement s'inscrivant dans la durée. Ils sont accueillis en chambres individuelles dans l'établissement principal à dimension collective ;
 - l'intermédiation locative (13 appartements) pour des résidents, logés en T1 et T2, sous statut de sous-locataire et bénéficiant d'un accompagnement vers une solution pérenne de logement et une gestion locative accompagnée. Cette action initiée en juillet 2020 a remplacé les 6 places en logements temporaires.
- ✓ 14 places de Lits halte soins santé (LHSS), 10 hommes et 4 femmes (accueillies à l'îlot Thuillier mais accompagnées par l'équipe dédiée des LHSS) qui permettent à des personnes sans abri d'accéder et recevoir des soins de type « soins à domicile ». Fin 2022, l'ARS a autorisé une extension de 3 places hommes supplémentaires aux Augustins, nous faisant passer de 11 à 14 places.

Par ailleurs, une habilitation d'accueil de Travail d'intérêt général (TIG) permet à des personnes condamnées à un TIG d'effectuer celui-ci dans l'établissement.

2. Équipe

Les valeurs de respect, de devoir, de solidarité, d'engagement, mises en avant de manière permanente dans l'établissement, apportent le cadre propice à la reconstruction. Il est tenu par une équipe de professionnels diplômés et bienveillants. La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes (partenaires institutionnels, associatifs, bénévoles). Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi.

L'équipe permanente est constituée de :

- ✓ six travailleurs sociaux (cinq Equivalents temps plein, ETP) dont trois éducatrices spécialisées, plus particulièrement rattachées à l'hébergement et à l'accompagnement des mesures judiciaires, un assistant de service social dédié aux LHSS, une technicienne d'intervention sociale et familiale pour la pension de famille, et une Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) à temps partiel pour l'Intermédiation locative (IML).
- ✓ Une Conseillère en insertion professionnelle (0,2 ETP) pour réaliser les tests de savoir de base, l'évaluation du projet professionnel mais aussi animer des ateliers collectifs d'information. Ce poste est mutualisé avec un autre CHRS et le service de l'Insertion par l'activité économique (IAE), dont la salariée dépend.

Pour tous les dispositifs, l'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il s'étend à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien de la maison, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) et à l'ouverture sur l'extérieur.

Sont directement rattachés au service des LHSS :

- ✓ le médecin coordinateur ;
- ✓ 2 infirmiers qui en plus de traiter le suivi des besoins des patients en LHSS, ajoute une complémentarité et une très forte plus-value dans le dialogue et les explications qu'ils fournissent aux résidents pour leur bonne compréhension des éléments médicaux. Ils soutiennent l'engagement vers le soin, notamment via l'aide apportée à établir les contacts avec les professionnels de santé comme dans la préparation de piluliers.

Les fonctions transversales :

- ✓ une cheffe de services, garante du bon fonctionnement de l'établissement, elle reçoit chaque résident pour les signatures du règlement de fonctionnement, de la prise en charge DDCS et du contrat de séjour. Elle prononce les admissions comme les sanctions.
- ✓ deux veilleurs de nuit ;
- ✓ deux agents de service ;
- ✓ un animateur socio-éducatif ;
- ✓ un agent de maintenance (ce poste est mutualisé avec les deux autres centres d'hébergement de l'Îlot à Amiens) ;
- ✓ deux agents de restauration (salariés en insertion des Ateliers de l'Îlot, mis à disposition au sein de l'établissement) pour la remise des repas livrés.

L'équipe peut être complétée ponctuellement pour les congés d'été ou des absences maladie. Les 16 salariés directement rattachés à l'établissement représentent un total de 13,8 ETP se répartissant entre 5,5 ETP masculins et 8,6 ETP féminins.

Formation et santé du personnel, 6 formations durant l'année :

La seconde partie de l'année 2022 après la crise sanitaire, a permis la reprise des temps de formation.

Dans le cadre du plan de formation de l'association :

- ✓ « agressivité et violence : 1 veilleur de nuit, 24 h ;
- ✓ « addictions, connaissances des fondamentaux » : 1 assistant social, 21 h ;
- ✓ « connaissance des Publics sous main de justice (PPSMJ) » : 1 surveillant de nuit, 21h ;
- ✓ « laïcité et gestion du fait religieux » : 5 personnes : 1 surveillant de nuit, 4 éducateurs, 6 h ;
- ✓ « prévention de la radicalisation-module sensibilisation » : 1 animateur socio-éducatif et 1 éducateur spécialisé, 6h.

Dans le cadre d'un partenariat avec Addiction France :

- ✓ « comprendre et accompagner les conduites addictives » : 2 éducateurs spécialisés, 1 infirmiers, 14h.

L'infirmière, référente COVID de l'établissement, a continué à recueillir et partager l'information, à la vulgariser pour favoriser sa bonne compréhension par tous, et aider à lever les inquiétudes en particulier pour engager la vaccination. Plusieurs temps de vaccinations ont été proposés durant l'année dans l'établissement.

Les soutiens à l'équipe :

Les interventions mensuelles d'analyse clinique et de pratiques professionnelles permettent à l'équipe de se décaler et de s'interroger sur les pratiques habituelles, de s'ouvrir à des questionnements autres pour une meilleure prise en charge individuelle. En complément nous sollicitons régulièrement des échanges avec les professionnels du Centre ressource pour les intervenants, auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIAVS).

Le partenariat avec l'Addiction France 80 au CHRS, sous forme de consultation hebdomadaire d'une infirmière sur une demi-journée, complétée par l'intervention mensuelle d'une psychologue clinicienne une fois par mois, est un appui indispensable pour accompagner la réduction de la consommation. A cela s'ajoute le soutien de l'association du Mail pour recueillir des éclairages et des clés de compréhension à la suite de l'observation de comportements questionnants.

Et enfin, il faut aussi signaler l'implication d'une éducatrice spécialisée de l'association d'Addiction France, référente carcérale à la Maison d'arrêt d'Amiens qui permet de fluidifier les échanges entre professionnels du CHRS lors d'une nouvelle admission.

Bénévoles :

Les deux années précédentes avaient mis à mal l'intervention de bénévoles. La relation aux bénévoles repose sur une continuité. Les changements qui ont lieu en 2022, n'ont pas été propices à maintenir cette relation et renouer de nouveaux liens. Ces actions permettent

une complémentarité au travail de l'équipe socio-éducative, aussi, nous espérons relancer cette dynamique en 2023.

Stagiaires :

En 2022, avec le départ du responsable, nous avons limité le nombre d'accueil de stagiaires, afin de préserver la qualité de l'accueil et de l'encadrement. Seuls 4 stagiaires ont été accueillis, plus une dans le cadre de sa formation, afin de proposer les meilleures conditions de découverte de notre environnement (Accueil hébergement insertion et Public justice) et d'exercice des compétences en cours d'acquisition aux stagiaires.

Organisme de FORMATION	INTITULE DU STAGE	Tuteur	DEBUT	FIN
APRADIS	EDUCATEUR SPECIALISE	ROMAIN CARINE	24/11/2022	21/03/2022
APRADIS	EDUCATEUR SPECIALISE	ROMAIN CARINE	10/03/2021	15/03/2022
APRADIS	MONITEUR EDUCATEUR	VERNEDE DOLORES	27/09/2021	17/04/2022
APRADIS	ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL	BULLOT VINCENT	24/05/2021	04/02/2022
APRADIS	EDUCATEUR SPECIALISE	MONCY GLADYS	08/11/2021	07/01/2022

Par ailleurs, le responsable qualité a sensibilisé tous les salariés à l'application du Règlement général sur la protection des données (RGPD), une demi-journée, sous forme ludique (BD), et une évaluation a été menée.

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 1 394 092 €, qui se répartissent entre :

- ✓ Les frais de personnel : 49,5%
- ✓ Les achats/fluides : 6,4%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 30,1%
- ✓ Les repas : 7,9%
- ✓ Les amortissements : 1,7%
- ✓ Les autres charges et taxes : 4,4%

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques : 86%
- ✓ Participation des personnes : 11%
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 3%

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022

1. Comment sont orientées les personnes accueillies ?

Tout peut commencer par une sollicitation auprès de l'établissement mais le plus généralement la demande est adressée auprès de la permanence du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Lorsqu'une place se libère, ce dernier oriente le demandeur figurant en attente, le processus d'admission débute.

Les sollicitations / les orientations :

L'établissement a accueilli 39 nouveaux résidents en 2022. Suivants 3 canaux différents :

- ✓ **le SIAO est à l'origine des orientations en hébergement** (hébergement d'insertion, pension de famille et logement accompagné), **soit 9 entrées en 2022** ;
- ✓ **30 personnes ont bénéficié d'un accueil en lien avec un service pénitentiaire d'insertion et de probation**, 17 pour mettre en place leur aménagement de peine Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), Placement à l'extérieur (PE) ou des suivis socio-judiciaires ;
- ✓ **12 personnes ont intégré les LHSS sur une sollicitation médicale**, émanant principalement d'un service hospitalier.

A noter :

Cette année les orientations via les services pénitentiaires ont été plus conséquentes, nous avons été plus sollicités et cela correspond à notre expertise professionnelle.

Par ailleurs, l'établissement a accompagné 11 autres personnes dans le cadre d'une mesure judiciaire :

- ✓ **7 personnes en TIG** ont été orientées par le pôle TIG du SPIP de la Somme ;
- ✓ **4 personnes orientées** vers le dispositif d'accompagnement en semi-liberté.

Remarques :

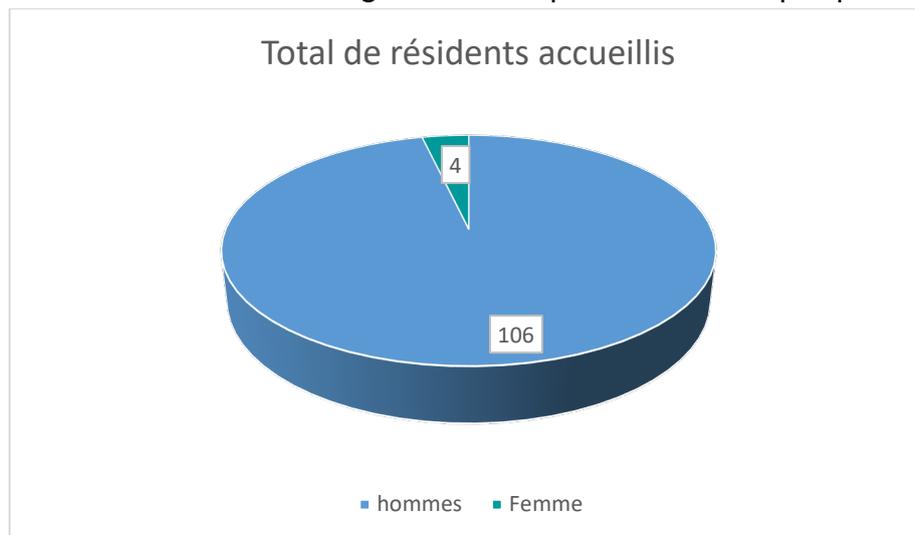
- ✓ **7 résidents** ont été accueillis pour un second séjour aux Augustins ;
- ✓ **12 résidents** ont glissé d'un dispositif à l'autre dans l'année. Chacune de ces réorientations a fait l'objet d'une candidature auprès du SIAO et d'une orientation validée par celui-ci. Ces personnes ont pu être accompagnées sur deux dispositifs différents mais toujours par la même équipe socio-éducative, avec cependant des accompagnements différents. Ainsi, une personne accueillie en CHRS peut après plusieurs mois être accueillie en intermédiation locative (IML) ou en pension de famille.

2. Profil

Les résidents des Augustins connaissent de multiples carences administratives : absence de carte d'identité nationale, d'accès aux droits, de couverture sociale, de ressources, de santé, d'endettement, d'accès à un emploi, d'exercice de leur parentalité. Mais aussi de perte des repères spatio-temporels, ou de restriction de droits civiques, d'interdiction de territoire, de tentations de la récidive. A cela s'ajoutent très souvent des problématiques associées comme la toxicomanie, l'alcoolisme, la rupture des liens familiaux ou sociaux, des troubles de l'identité, l'analphabétisme ou l'illettrisme, des inadaptations au marché de l'emploi, une très faible mobilité, etc. Enfin certains résidents peuvent présenter des difficultés sur le plan psychologique et/ou psychiatrique.

L'accès au logement et à des ressources régulières, mais également l'entrée dans l'emploi, sont des objectifs à terme, qui nécessitent de lever ces nombreux freins. Parce que leur histoire a été parsemée de ruptures, d'errance, d'isolement, voire d'enfermement, la démarche de reconstruction est un préalable à toute forme d'intervention.

En 2022, L'Îlot les Augustins a accueilli 110 personnes¹ tous dispositifs confondus. En nombre de personnes accueillies, c'est une activité légèrement en baisse, le contexte sanitaire en début d'année et le changement de responsable ont eu quelques effets.



106 hommes et 4 femmes

Si certains peuvent se montrer discrets sur leur statut de père lors de leur admission, souvent parce que l'incarcération et/ou la rue les a écartés de cette préoccupation affective qu'ils tentent de masquer, il n'empêche que **la question de cette parentalité est prégnante dans leur vie quotidienne.**

Il est nécessaire d'accompagner cette reconstruction de la relation parentale, parfois de soutenir la revendication de droits mais aussi d'encourager et d'aider à l'exercice des

¹ Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022

devoirs de père. Ainsi, comme chaque année, l'équipe a accompagné, physiquement, des résidents lors de leurs premières rencontres avec leur(s) enfant(s).

Situation administrative :

Des démarches administratives premières actions dans l'accompagnement

Carte Nationale d'Identité, Complémentaire Santé Solidaire, ouverture de compte bancaire, inscription à Pôle Emploi, déclaration d'impôt, demande de RSA, toute demande liée au droit des étrangers (demande d'asile, AMU, AME) ... telle est la liste non exhaustive des actions à mener avec une personne accueillie et notamment celles sortant de détention.

Ces démarches parfois fastidieuses nécessitent une mobilisation de la personne accueillie puis des temps d'attente inhérents aux diverses administrations. Cela implique la recherche de financement pour le paiement de pièces à joindre (photo d'identité, timbres fiscaux...). Ce temps qui peut s'étaler sur plusieurs semaines, ou plusieurs mois, est facteur d'angoisse et de tension pour les personnes accueillies.

Niveau de formation repéré à l'entrée :

Etat représentatif des niveaux de formation des résidents accueillis en 2022

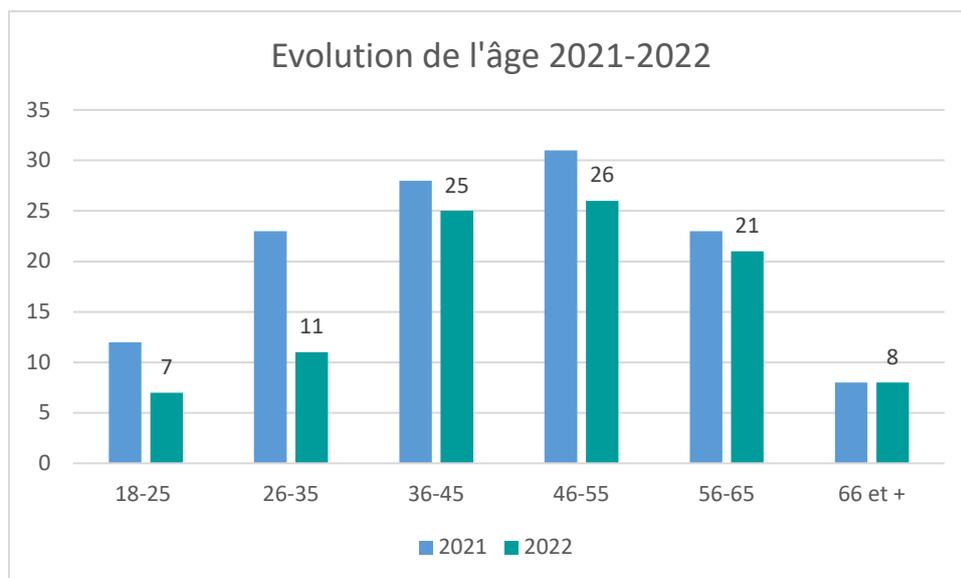
Niveau de formation générale		2022	2021
1	Scolarité obligatoire	29.60	34,1%
2	1 an après le collège	14.28	16,6%
3	niveau BEP- CAP-	41.83	32,54
4	niveau BAC et BAC	11.22	14,00
5	BAC + 2, niveau licence	3.07	1.5
6	Licence	NS	NS
7	BAC +5 et +	NS	NS

On observe que :

- ✓ 3 personnes ont le niveau Bac et plus, soit bien en deçà de l'année 2021 ;
- ✓ 1/3 a fréquenté le collège ou atteint le niveau CAP ;
- ✓ Mais surtout que plus de la moitié des résidents ont un niveau de maîtrise des savoirs de base ou professionnels qui nécessiteraient d'être évalués et développés.

L'accompagnement proposé pour travailler une reconstruction dans ce domaine est d'abord fondée sur une **évaluation des savoirs de base**, préalable à tout projet professionnel. Cette évaluation est devenue systématique pour tout entrant en 2021.

3. Moyenne d'âge



Évolution de la courbe des âges des personnes accueillies tous dispositifs confondus :

- ✓ l'amplitude d'âge oscille entre 21 et 76 ans ;
- ✓ la moyenne d'âge est de 46,71 ans soit légèrement inférieure à l'année 2021 ;
- ✓ tendance à l'équilibre pour les tranches de 36 à 55 ans, et un léger tassement pour la tranche d'âge 46/65ans ;
- ✓ le rajeunissement observé en 2018 avec une forte poussée des 18/25 qui était resté stable en 2019 est à nouveau en baisse tout au cours des 3 années consécutives pour atteindre un nombre très faible de 7 personnes de moins de 25 ans ;
- ✓ l'évolution qui avait vu progresser la moyenne d'âge de la pension de famille de 55 ans en 2020, à 59 ans en 2021, et se poursuit en 2022 avec une moyenne d'âge à 64 ans. Cet indicateur confirme l'évolution pas à pas de notre pension de famille vers le standard de ce dispositif.

4. État de santé

49 adultes hébergés ou accompagnés en 2022, soit 84,7% (taux identique à 2020) rencontraient au moins une difficulté de santé avérée. **C'est le frein principal à lever pour un projet d'insertion durable, or la proportion de personnes concernées est stable à ce niveau élevé depuis 4 ans.** Il appartient à l'équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant sur l'expertise de ses partenaires de la santé, d'accompagner les personnes accueillies vers une prise en charge médicale adaptée qui permet de surmonter leurs troubles et/ou d'atteindre un équilibre et une stabilité compatible avec la mise en œuvre de leur projet de vie.

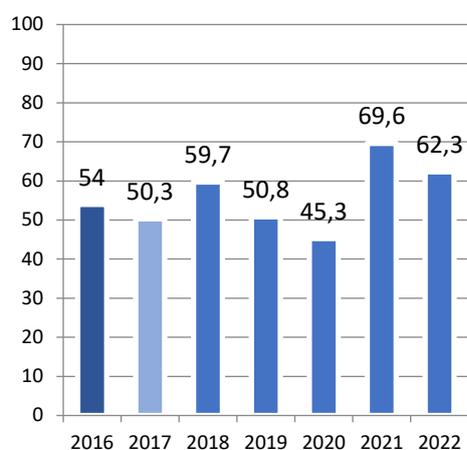
A - Les addictions

Dans les années antérieures, on notait une évolution constante des problématiques de dépendance chez les personnes accueillies. La proportion de résidents souffrant d'addictions est passée de 54% en 2016 à 69,6% en 2021. Elle tend à diminuer en 2022, elle atteint 62 %. Néanmoins, cette diminution est toute relative, elle reste un phénomène largement majoritaire.

Cette problématique est omniprésente au quotidien, elle a des conséquences directes sur la vie de l'établissement, engendrant des phénomènes de violences physiques entre résidents et des dégradations matérielles.

Près d'un tiers de ces dépendances sont liées à des poly-addictions ; alcool + autres produits (stupéfiants, médicaments...). A cela s'ajoute, pour d'autres, des consommations festives, ou très excessives et plus ponctuelles (les premiers jours du mois), voir régulières et soutenues (cannabis) sont observées tous les jours dans l'établissement.

Ceci nous amène à travailler, en toute transparence, au travers de réunions de synthèse régulières (mensuelles ou bimensuelles) avec les équipes soignantes d'Addictions France 80 et de l'association Le Mail. Elles réunissent l'équipe de référents de l'établissement avec les intervenants spécialistes des prises en charge de l'addiction (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...). Ces temps d'échanges sont essentiels pour coordonner l'action d'accompagnement à la santé que nous sommes amenés à soutenir.



69 personnes souffraient d'addiction dont :

- 40 uniquement à l'alcool ;
- 29 à une substance psychoactive, parmi elles, 20 cumulaient au moins 2 addictions, et d'autres en cumulaient 3.

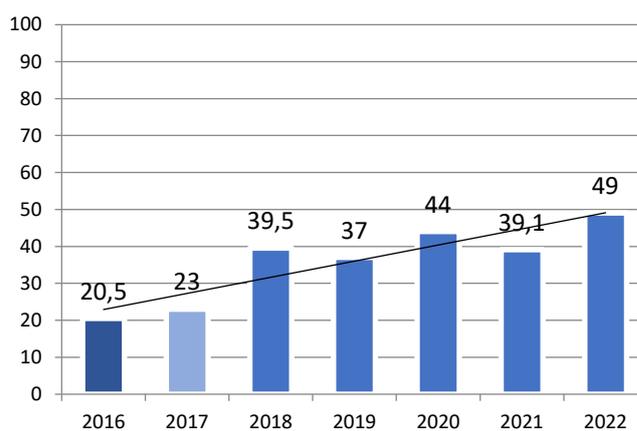
Consultations avancées en addictologie au CHRS : Addictions France 80

En 2022 Addictions France 80 a effectué 135 consultations « infirmière » (42 hebdomadaires) et la psychologue clinicienne 37 entretiens mensuels en direction des résidents des Augustins repérés, comme consommateurs, dans le déni ou le refus de soins. Les objectifs de ces consultations sont :

- ✓ faire une démarche vers ce public ;
- ✓ proposer des temps de rencontre, d'écoute et d'échanges avec des professionnelles ;
- ✓ amener peu à peu, par la relation, le résident à une prise de conscience de sa situation ;
- ✓ réduire ses consommations ;
- ✓ engager des soins en cure.

B - Les troubles psychiques

51 personnes ont été suivies pour des troubles psychiques en 2022



Evolution depuis 2015 du taux de personnes suivies pour troubles psychiques

Les troubles psychiques représentent un autre sujet de santé qui fait l'objet d'une très forte mobilisation. Dans la prise en charge nous nous appuyons :

- ✓ **Très régulièrement** sur l'appui de la psychologue et de l'infirmier du CRIAVS qui pratiquent une alternance de consultations dans l'établissement et en centre de soins pour les résidents. Ils apportent également un soutien à l'équipe éducative des Augustins par leurs conseils et éclairages cliniques. De même l'équipe partage des observations avec les soignants des Centres médico-psychologiques (CMP) ;
- ✓ **Ponctuellement** sur les interventions sur site du personnel de l'Équipe mobile de prévention psychiatrique et d'accès aux soins (EMPPAS) du Centre hospitalier Philippe PINEL (hôpital psychiatrique d'Amiens), lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres.

Nous accompagnons quotidiennement ;

- ✓ par une grande attention à la régularité de prises de médicaments volontaires avec l'appui de deux infirmiers ;
- ✓ par un soutien éducatif, les résidents afin qu'ils honorent les rdv que ce soit dans le cadre de leur projet de soin ou ceux attendus par la justice ;
- ✓ chaque fois que nécessaire par un accompagnement physique à l'UAO (urgence du CH Ph Pinel).

Consultations post carcérales :

Pour participer à une pérennité du travail de soin initié en détention, l'équipe de soins psychiatriques en détention s'est inscrite dans les 6 mois qui suivent la levée d'écrou de poursuivre le soin à l'extérieur. Les objectifs de ces consultations sont :

- ✓ de limiter l'appréhension ressentie par de nombreux patients incarcérés liée à la sortie de détention ;
- ✓ de s'assurer d'une continuité de soin en bordant le lien avec le soin de droit commun (CMP,...) ;
- ✓ d'accompagner la montée en autonomie de soins du patient.

Plusieurs résidents ont bénéficié de ce suivi au sein de l'établissement. Cela participe à un meilleur partage entre les soignants et l'équipe éducative des Augustins.

C - Les suivis médicaux réguliers

De nombreux résidents s'autorisent à prendre en compte des besoins de soins somatiques qui ont fait l'objet de négligences antérieures ou qui en sont les conséquences. Nous les encourageons à réaliser des bilans de santé et organisons régulièrement des sessions collectives.

D - Les actions de prévention

Les ateliers actions de prévention des risques

Ces actions se déroulent dans l'établissement, sur proposition de partenaires du soin à destination de tous les résidents qui y participent de manière volontaire.

Les ateliers de promotion de la santé : L'atelier sport

Depuis 2 années nous avons initié un partenariat avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation populaire (UFOLEP) qui anime un atelier sportif d'1h30 tous les mercredis matin au sein d'un gymnase mis à disposition par la mairie d'Amiens. Ainsi, les résidents accompagnés d'un éducateur ou d'animateur, peuvent découvrir les sports collectifs mais aussi, la gymnastique. 16 personnes ont participé au moins une fois à l'atelier, 7 y ont participé régulièrement.

Nous nous appuyons sur la présence d'infirmiers pour mener des actions d'information et de prévention s'articulant autour d'ateliers ou d'entretiens individuels. Elles viennent en soutien à la préparation pour un départ en logement autonome :

- ✓ Qu'est-ce que bien manger ;
- ✓ établir des repas qui me correspondent ;
- ✓ bien manger sans ruiner son budget ;
- ✓ s'initier à la relaxation ;
- ✓ le dos comment ça marche ;
- ✓ la gym pour un dos en pleine forme ;
- ✓ cœur et alimentation ;
- ✓ cœur et tabac.

E - Les obligations ou injonctions de soins

Les suivis médicaux sont le plus souvent liés à une addiction ou un suivi psychologique (voir points ci-dessus). Dans certains cas, ils sont soutenus par une obligation ou injonction de soin dont le résident fait l'objet dans le cadre d'un suivi judiciaire. L'équipe socio-éducative joue un rôle essentiel d'explication et d'accompagnement dans ces obligations. Les CPIP ne s'y trompent pas ; cela accroît nos échanges, développe notre lien de confiance, multiplie nos contacts avec le secteur du soin.

a - Au regard des addictions :	2022 Nbre de résidents	2021 Nbre de résidents
Obligation de soins addictologie	21	18
Injonction de soins addictologie	1	9

b - Au regard du soin psychologique :	2021 Nbre de résidents	2020 Nbre de résidents
Obligation de soins psychologique	5	3
Injonction de soins psychologique	10	5

Par ailleurs, il faut ajouter que **9 personnes cumulent** une double obligation de soins ou injonction. Nous notons aussi, le doublement des personnes ayant des injonctions de soins psychologiques, et nous savons que l'accueil en hébergement contribue à l'observance médicale et la stabilisation, donc par voie de conséquence lutte contre la récidive.

Ces différentes contraintes ont été posées par la justice à l'encontre de résidents en relation et/ou en réparation directe avec les actes pour lesquels ils ont été condamnés. Ceci se traduit pour l'équipe socio-éducative par l'exercice d'alertes permanentes auprès des résidents afin qu'ils honorent leurs obligations.

Ces chiffres montrent une très forte évolution dans les profils des personnes accueillies en 2022 vis-à-vis de la justice. C'est aussi une preuve de la confiance accordée par le SPIP et les JAP à notre établissement. On ne peut taire une évolution de plus en plus complexe de ces profils.

5. Situation au regard de la justice

La proportion de résidents sortant de prison ou bénéficiant d'un aménagement de peine hébergés en 2022 a atteint 55,4 %.



Le tableau ci-contre ne prend compte ni les personnes condamnées à un Travail d'intérêt général (TIG), ni les personnes hébergées en Lits halte soins santé (LHSS). **Ce taux représente 61 personnes en 2022 ; soit 8 points en deçà de 2021.** Ceci est à mettre en lien avec le nombre de sorties en 2022.

Motifs d'incarcérations des personnes sortant de détention et hébergées en 2021 et évolution :

Motifs des incarcérations	2022 Nbre de résidents	2021 Nbre de résidents	2020 Nbre de résidents	2019 Nbre de résidents
Outrage / Rébellion	1	2	4	2
Recel	0	0	1	0
Escroquerie	0	1	0	0
Cambriolage	3	4	3	2
Homicide / Meurtre	5	3	2	5
Viols / Agressions sexuelles (mineurs/ majeurs)	12	22	24	18
Violences (dont conjugales et / ou familiales)	15	11	6	6
Conduite sous l'emprise de l'alcool / sans permis	2	2	1	1
Infraction à la loi sur les stupéfiants	7	10	16	12
Vols simples, aggravés, avec violence, avec dégradations...	16	14	6	4

La connaissance des faits ayant amené l'incarcération n'est pas une condition à l'accueil. C'est au cours de l'accompagnement que des informations émergent plus ou moins selon la relation qui s'établit avec le résident. Par conséquent, l'évolution est à relativiser car nous n'avons pas connaissance de tous les motifs. D'autre part, le nombre de personnes accueillies est différent chaque année. Cependant cela éclaire un peu sur la diversité des profils. On remarque toutefois deux constantes fortes : les infractions à la loi sur les stupéfiants et les agressions sexuelles.

Situation judiciaire (au 01/01/2022 ou à l'entrée) des personnes accueillies en lien avec la justice :

Sous main de justice avant le jugement : 6 %
> Contrôle judiciaire (cj) : 4 personnes
Peine alternative à la détention : 11%
> Travail d'intérêt général (TIG) : 7 personnes
Aménagement de peine alternative à la détention : 3 %
> Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE Alt) : 2 personnes
Aménagement de peine après la détention : 38 %
> Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE Amt) : 8 personnes
Placement à l'extérieur (PE) : 17 personnes
Sortie de prison avec des obligations judiciaires :38 %
> Liberté conditionnelle (LC) : 1 personne
> Sursis avec mise à l'épreuve (SME) : 6 personnes
> Suivi socio-judiciaire (SSJ) : 18 personnes
Fin de peine : 3 %
> Sortie de prison sans obligation judiciaire : 1 personne
> Mesure de sureté : Placement sous électronique mobile (PSEM) : 1 personne

Évolutions :

D'une année sur l'autre, la répartition entre les différentes mesures judiciaires est généralement stable. On peut cependant noter plusieurs points pour 2022.

- ✓ Les sorties de prison avec obligations judiciaires sont presque automatiques. En cela, on peut penser que l'accueil dans un établissement avec accompagnement est un « outil » soutenant à la réalisation des obligations. Les CPIP du milieu fermé qui sollicitent notre établissement en ont pris la mesure. Ils donnent ainsi aux futurs résidents les meilleures chances de réussite.
- ✓ Les Suivis socio-judiciaires et les sursis avec mise à l'épreuve sont les deux formes de contrôle prononcées par les juges de l'application des peines, et nous remarquons qu'elles sont en nette augmentation par rapport à 2021 (28,2 %), contre 38 % en 2022.
- ✓ Les Contrôles judiciaires restent très peu nombreux. Ce n'est pas un positionnement de l'association, même si les liens avec les structures exerçant ces mesures (l'ASECJA, l'AEM à Amiens) sont intéressants et étroits.
- ✓ Les Placements à l'extérieurs, suivant notre convention 2020, apparaissent toujours significatifs avec 38 % pour les PE et DDSE et 3 % pour les DDSE Alternatifs.

Les 7 personnes ayant effectué des Travaux d'intérêt général (TIG) dans l'établissement ont accompli leur peine en semaine ou le samedi, en participant à l'entretien des locaux avec une

agent de service, et toujours un référent éducateur. Ils ont réalisé 288 heures en 2022. Nous avons moins été sollicités malgré notre rencontre avec ce service.

La durée des Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE), a été en moyenne de 5 mois (149 jours) soit presque 3 mois de plus qu'en 2020. L'amplitude varie de 18 à 365 jours.

	Nombre de personnes hébergées en DDSE	Nombre de personnes hébergées en PSEM	Nombre total de jours d'accueil
2011	6	0	559 jours
2012	7	0	643 jours
2013	12	0	1 920 jours
2014	15	1	1 991 jours
2015	9	2	1 270 jours
2016	11	0	1 045 jours
2017	10	0	1 208 jours
2018	13**	0	1 124 jours
2019	15	0	1 807 jours
2020	16	0	1 021 jours
2021	14	2	1 939 jours
2022	11	1	1 557 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec SPIP de la Somme

** parmi ces personnes, une a effectué deux périodes de PSE sur l'année

Le SPIP de la Somme a orienté la majorité des personnes (5) en 2022, les autres personnes étant en fin de mesure à la suite d'orientations de 2021. Fort de la signature de la convention avec la DISP de Lille, fin 2018, l'accueil s'étend aux centres pénitentiaires de Liancourt, Bapaume, Longuenesse. Plus largement nous avons accueilli une personne du centre de détention de Meaux, de Fleury-Mérogis, de Caen et du SPIP de Seine Saint-Denis.

Comme prévu et pour venir en complément de l'offre existante nous nous sommes positionnés sur des Placements à l'extérieur de courte durée. **La durée des Placements à l'extérieurs (PE), a été en moyenne à peine supérieure à 2 mois (72 jours).** L'amplitude varie de 16 à 195 jours.

	Nombre de personnes hébergées en Placement Extérieur	Nombre total de jours d'accueil
2020*	5	283 jours
2021	16	1058 jours
2022	13	946 jours

*année du 1^{er} conventionnement avec SPIP de la Somme

Remarque :

Être accueilli en CHRS permet au placé d'être, s'il le souhaite, dans une continuité d'accueil en fin de mesure.



L'accompagnement socio-professionnel des résidents

A l'origine, ces actions se destinaient dans le cadre d'un développement de nouveau projet, dit l'accueil des personnes en Semi-liberté (SL). Cependant ces deux années d'expérimentation, nous ont amené à constater que les personnes qui nous étaient orientées étaient plus éloignées de l'emploi que nous ne l'imaginions. Ce constat a été valable pour l'ensemble des peines aménagées, peut-être encore plus pour les personnes qui ont intégré notre dispositif en SL.

Du fait d'un prononcé très tardif de la mesure au regard de l'exécution de la peine ; en général pas plus de quelques semaines avant leur libération, nous n'avons pas pu proposer le parcours d'accompagnement basé sur un diagnostic initial réalisé en détention. Dès lors, nous avons dû revoir notre engagement et ainsi nous appuyer sur l'Insertion par l'activité économique. Un poste de Conseillère d'insertion professionnelle a été mutualisé et intervient une journée par semaine.

Aussi sans perdre l'objectif de construction d'un projet professionnel, nous nous sommes orientés vers une action de mobilisation vers l'emploi, auprès de publics hébergés. Ces ateliers font partie d'obligation pour toute personne accueillie dans le cadre d'une peine alternative. Le travail mené pour les guider vers un positionnement professionnel adapté et réaliste est fondé sur un suivi individuel et des ateliers collectifs, complémentaires à l'accompagnement social. Chaque travailleur social oriente la personne en début de parcours si cela est possible, afin qu'elle puisse s'engager dans une dynamique d'insertion.

- ✓ Une priorité est donnée à la remise à niveau sur le plan des savoirs de base, notamment en lien avec la dynamique dans laquelle l'association s'est lancée en 2020 sur le diagnostic dans ce domaine. En 2022, **36 personnes** en recherche d'emploi ont passé le test des savoirs de base et de mathématiques.
- ✓ Un suivi personnalisé de chaque participant avec les trois bénévoles AGIRabcd, suivi qui s'apparente à une forme coaching individuel à distance, pour être, parfois au quotidien, auprès des personnes accompagnées dans leur démarche de réinsertion professionnelle (appeler la personne la veille d'un rendez-vous important pour le préparer puis le rappeler pour débriefer, continuer le travail de manière individuelle sur le CV, etc.). Cette proposition est née du constat fait en 2020 par ces trois bénévoles que les personnes accompagnées démontraient une réelle motivation sur ces sujets mais présentaient des freins très lourds du fait de leur parcours, que seul un travail en binôme pourrait progressivement lever.
- ✓ Atelier simulation à l'entretien : 18 personnes ont participé de 1 à 4 fois.
- ✓ Un travail sur le CV : 9 personnes ont suivi régulièrement les ateliers de 1 à 2 fois.
- ✓ En collaboration avec la Conseillère en insertion professionnelle (CIP), 14 personnes ont suivi l'atelier gestion du budget, de 1 à 4 fois.
- ✓ Un accent est mis aussi sur l'illectronisme : la CIP de l'Îlot initie à la recherche d'emploi, via les sites et les accompagne dans le décryptage d'annonces. Une salle est équipée de 2 ordinateurs. La régularité de ces rencontres individuelles a été une clé pour permettre aux participants de se lancer dans cette dynamique de réinsertion. Par les conseils prodigués et l'écoute de la CIP, ils ont pu progressivement comprendre l'importance de suivre un rythme permettant le retour à l'emploi : se lever le matin et se préparer aux ateliers proposés, préparer les documents nécessaires aux démarches administratives, recouvrer peu à peu une autonomie totalement perdue en détention.

6. Les Parcours

Les durées des séjours :

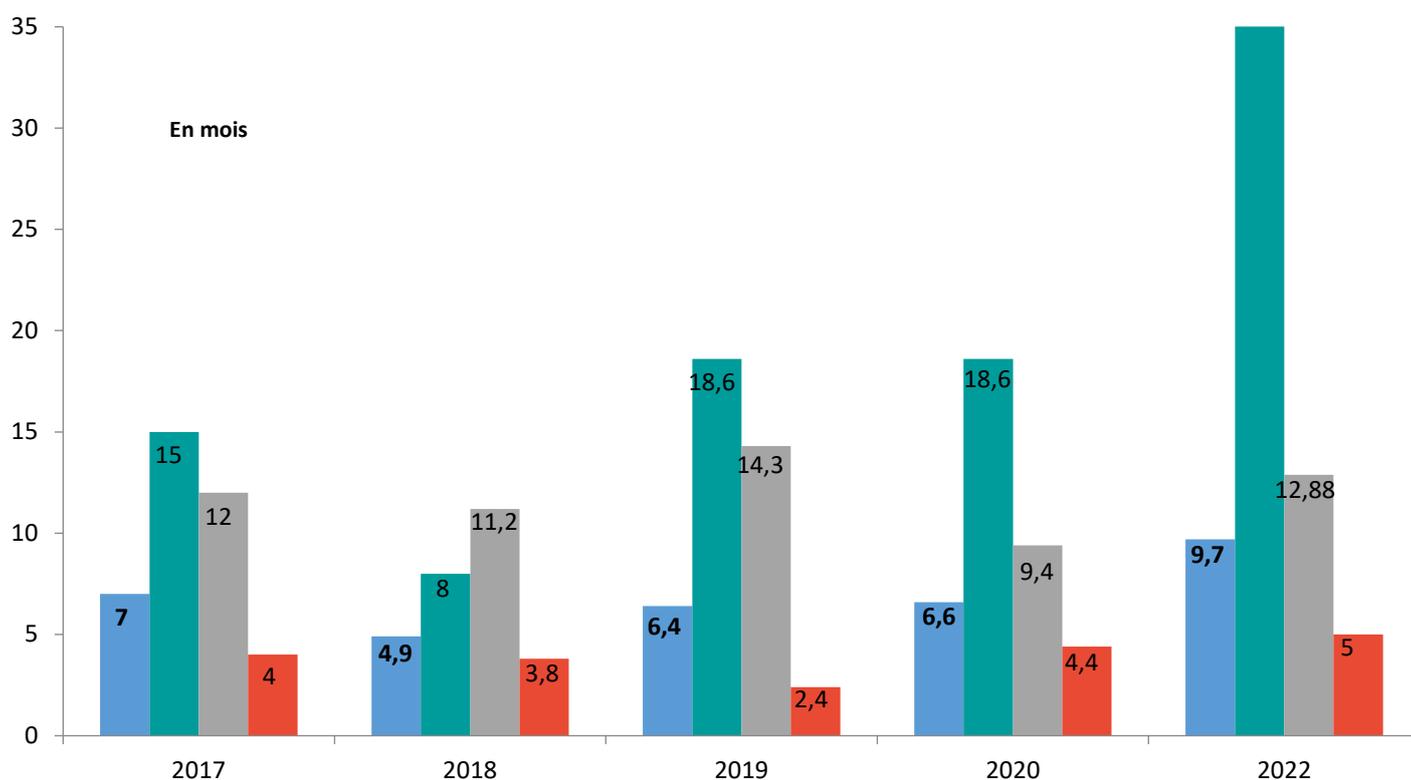
La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2022, tous dispositifs confondus, est en augmentation depuis 3 ans. Elle est de 12.49 mois. Cette augmentation s'explique par les durées de séjour des pensions de familles, pour certains de plus de 60 mois.

	Nombre de personnes hébergées	Nombre de personnes sorties	Durée moyenne de séjour (en mois)
2011*	53	23	15,8
2012*	59	22	13,9
2013	101	59	8,6
2014	93	56	12,1
2015	102	53	11,8
2016	108	64	10,1
2017	135	82	9
2018	153	92	5,4
2019	132	77	6,9
2020	127	83	7.4
2021	129	72	7.4
2022	110	55	12.49

*2011 et 2012 ont été des années de transition avec accueil en modulaires durant la rénovation du bâtiment

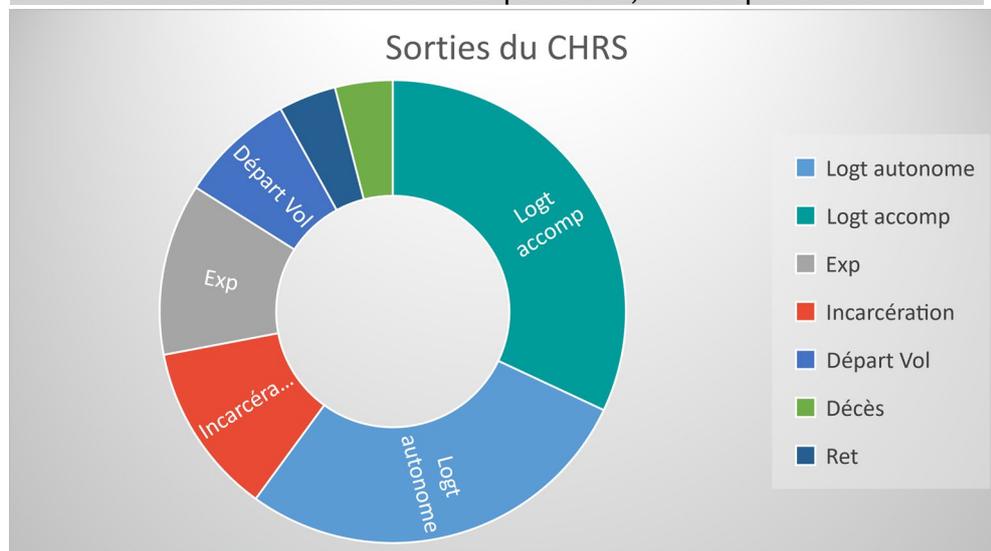
Evolutions des durées de séjours par dispositifs d'hébergement

■ Hgt d'Insertion (CHRS/Stab) ■ Pension de Famille
■ Logt Accompagné ■ LHSS



Pour information, la pension de famille cumule à elle seule une moyenne de 38,5 mois. Il est à noter une augmentation de la durée de séjour 2022, de façon sensible pour l'ensemble des dispositifs au fil des années. Ceci est à mettre en rapport avec les problématiques de santé et d'accès à l'emploi.

Le nombre de sorties total a été de 55 personnes, tous dispositifs confondus.



- ✓ **15 résidents sont partis avec une solution de logement :**
 - 6 en logement autonome : 4 en parc public, 2 sont repartis en famille ;
 - 9 en logement accompagné : 5 en logement avec une mesure d'IML (logement diffus des Augustins), 2 en pension de famille aux Augustins, et 1 logement adapté.

- ✓ **10 résidents sont partis :**
 - 2 volontairement (2 sans laisser d'adresse) ;
 - 4 ont été réincarcérés ;
 - 3 résidents ont fait l'objet de sanctions ayant entraîné une fin d'hébergement, et se sont vu proposés le 115 ou ont mobilisé leur propre entourage ;
 - 1 résident est malheureusement décédé.

Il faut noter l'importance des solutions de logements intermédiaires permettant d'accompagner à la consolidation des parcours et du savoir habiter. Ceci est à mettre en parallèle avec l'augmentation de la durée de séjour passant de 6,5 mois à 9,73 mois. Celle-ci est légèrement supérieure à la durée moyenne de séjour national de 9 mois.

Aussi, cette durée peut varier d'une année sur l'autre en raison de séjours très courts (quelques jours) du fait d'inadaptation de l'offre à l'attente du résident ou de séjours très longs (plusieurs années) du fait de situations administratives et d'insertion socio-professionnelles complexes.

18 sorties du logement accompagné (pension de famille et IML) :

▪ 6 sorties de la pension de famille :

- ✓ 1 résident a accédé au logement ;
- ✓ 2 résidents ont accédé à une situation mieux adaptée : 1 accueilli en CHRS et 1 en service hospitalier ;
- ✓ 2 décès ;
- ✓ 1 départ volontaire.

Soit 50 % de sorties positives.

La durée moyenne de séjour (38,5 mois) est atypique pour ce type d'accueil, mais en parfaite cohérence avec le projet associatif d'accompagner toute personne accueillie dans un projet de vie qui amène à quitter l'Îlot pour une situation plus confortable. Néanmoins, cette durée s'explique par le décès de deux personnes, dont la durée de présence cumulée pour elles 2 de 151,9 mois. La prise en compte de la dimension temporelle (du besoin de disposer de temps pour certains profils de personnes) n'est pas incompatible avec une dynamique de projet.

▪ 12 sorties de l'Intermédiation locative (IML) :

- ✓ 9 résidents ont accédé au logement autonome en parc public auprès de AMSOM Habitat
- Soit 75 % contre 33 % de sorties positives en 2021 ;**
- ✓ 1 a fait l'objet d'une rupture de contrat pour non-respect du règlement, en particulier faute de paiement de la redevance ;
 - ✓ 2 résidents sont partis : 1 volontairement sans laisser d'adresse, 1 sans laisser d'adresse.

La durée moyenne de séjour, qui a continué à évoluer, est de 11,92 mois contre 7,4 mois, ayant une amplitude de 2,8 mois à 25,9 mois. Cependant, les dernières admissions ont une durée de séjour très courte, 3,8 mois, avant l'attribution d'un logement.

Remarque :

Pour rappel en 2021 seulement 2 résidents ont accédé au logement pour 9 en 2022, ce qui permet de reprendre la dynamique de 2020. Nous avons rencontré des difficultés de comportement et fort notamment avec des personnes issues de Placement à l'extérieur effectués à APREMIS. Avec l'arrivée d'une professionnelle dédiée et la mise en place d'outils adaptés, les entretiens de préadmissions ont permis de s'assurer de l'insertion professionnelle et ont permis un accompagnement plus efficient. Ce dispositif d'intermédiation locative est rassurant pour les bailleurs, qui perçoivent cet accompagnement en amont comme un gage « d'un locataire sérieux ».

12 sorties pour les LHSS (cf : rapport d'activité spécifique des LHSS) :

9 patients soit 75 % sont partis à la fin des soins avec une solution de logement ou d'hébergement, contre 38 % en 2021.

- ✓ 7 personnes en EHPAD, pension de famille, stabilisation ou centre maternel ;
- ✓ 1 personne en hospitalisation, soins de suite et de réadaptation (SSR) ou Appartement de coordination thérapeutique ;
- ✓ 1 personne en hébergement d'urgence.

3 personnes sont parties :

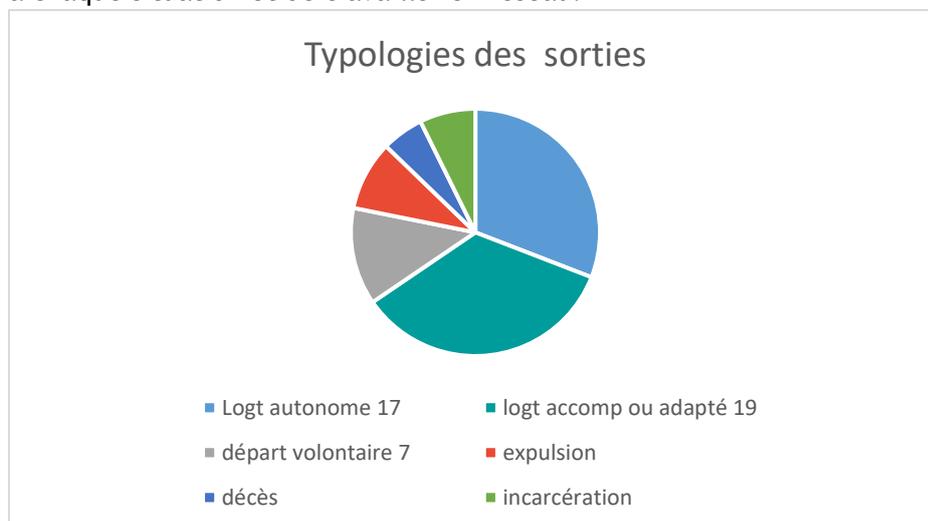
- ✓ 2 personnes en départ volontaire et retour situation initiale ;
- ✓ 1 est partie sans solution.

Cette recherche de solutions de logements adaptés demande plus de temps et notamment pour les personnes en situations de handicaps ou vieillissantes, pour lesquels les places sont assez rares, ce qui nécessitent d'élargir la zone géographique.

Synthèse des sorties :

Sur les 55 personnes sorties en 2022, 36 personnes, soit 65,5 % d'entre elles, sont sorties positivement au regard du logement. C'est-à-dire ont accédé à un logement autonome 31 %, et 34,5 % un logement ou hébergement plus adapté.

La diversité des solutions témoigne autant des dispositifs mobilisés que des partenaires associés. Les chiffres ci-dessus illustrent notre volonté permanente de rechercher des solutions adaptées à chaque situation et de travailler en réseau.



Plus précisément les sorties se matérialisent par :

- ✓ 17 personnes en logement autonome soit 31 % ;
- ✓ 19 personnes en logement adapté ou accompagné soit 34,5 % ;
- ✓ 7 départs volontaires soit 13 % ;
- ✓ 5 expulsions pour manquement au règlement de fonctionnement soit 9 % ;
- ✓ 3 personnes décédées soit 5,5 % ;
- ✓ 4 personnes incarcérées : soit 7 %.

Retour à l'emploi :

Nous porterons notre analyse dans ce chapitre non pas sur les 55 personnes sorties mais sur les 41 sorties de dispositifs d'hébergement hors LHSS et des 2 décès. En effet sur ce dispositif, le projet professionnel n'est pas au cœur de l'accompagnement, il est souvent prématuré.

Les résidents qui ne bénéficient pas d'un accompagnement renforcé proposé par les services de Pôle emploi ou de CAP emploi (structure d'accompagnement dédiée aux demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés) ont systématiquement été orientés vers la Conseillère en insertion professionnelle salariée de l'îlot.

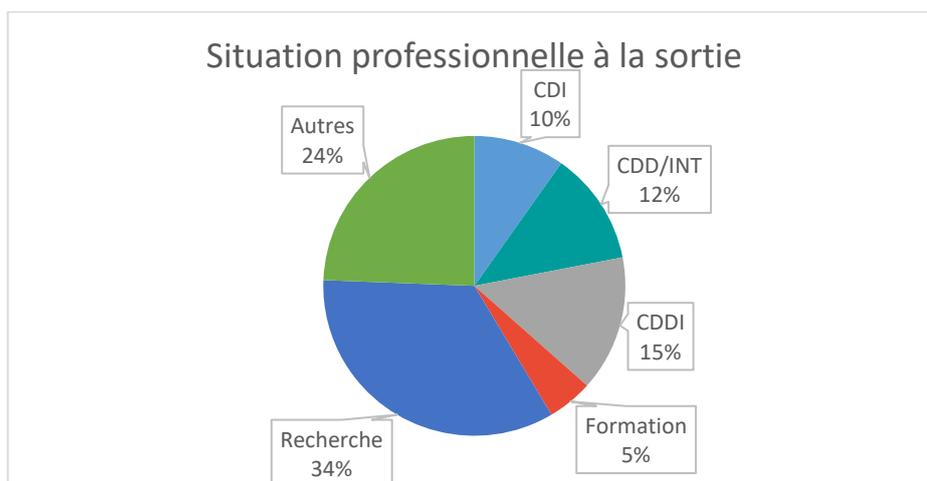
Cet accompagnement intervient en parallèle, en soutien et en complément de celui de l'équipe éducative et bien sûr en collaboration avec cette dernière. Il est individualisé, personnalisé et vise à permettre aux résidents d'élaborer un projet professionnel, de se projeter dans un avenir professionnel et de s'inscrire dans un parcours d'accès à l'emploi dans un terme parfois court, quand d'autres nécessiteront un temps plus long.

Cet accompagnement vise à :

- ✓ définir les étapes de la construction d'un parcours d'accès à l'emploi ;
- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mettre à jour l'espace personnel Pôle emploi, etc.) ;
- ✓ la recherche des solutions de formation requises par le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi ;
- ✓ la pratique des contacts et des relances avec les organismes de formation, les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et celles de l'emploi temporaire.

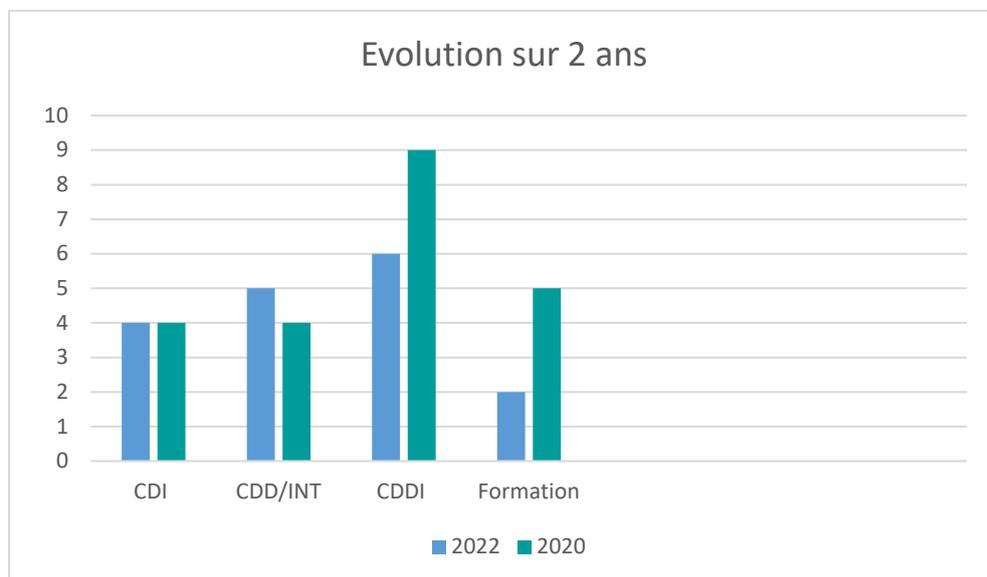
Parmi les 41 personnes sorties des dispositifs d'hébergement et du logement IML :

- ✓ 41,5 % de sorties positives au regard de l'emploi (CDI, CDDI, formation) ;
- ✓ 34,3 % étaient en recherche d'emploi ;
- ✓ 24,2 % étaient dispensées de recherche.

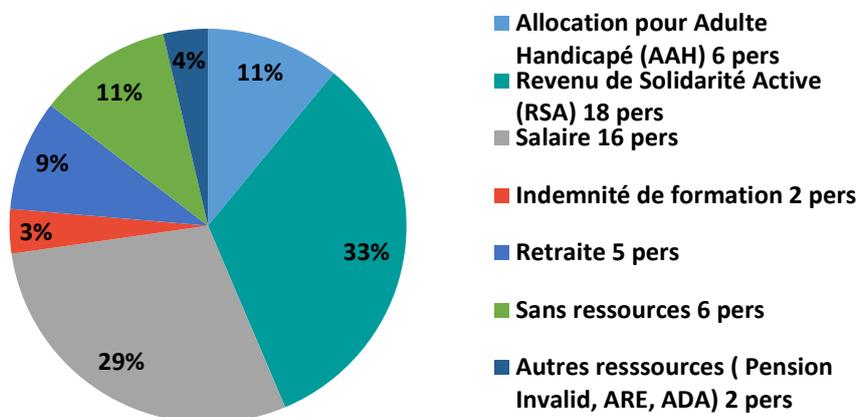


Évolution des situations professionnelles des personnes sorties sur les 2 dernières années :

Au regard du graphique ci-dessous nous mesurons les difficultés d'insertion pour ce public, et la nécessité d'un accompagnement par un Conseiller d'insertion professionnel. Le maintien du nombre de CDI et CCD contraste avec les CDDI, qui semblent plus difficiles à obtenir, ainsi que la formation.



Les ressources à la sortie :



Représentation de la répartition des ressources des 55 personnes qui ont quitté l'établissement tous dispositifs confondus

Quelques remarques :

- ✓ la représentativité du revenu de solidarité active (RSA) 33 % contre 34% reste stable, tandis que celle des profils avec l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) passe de 25% à 11% ;
- ✓ Les salariés et les bénéficiaires d'indemnités de formation augmentent de 32% contre 24% ;

- ✓ Le nombre de personnes sorties sans ressources progresse d'un point à 11 % contre à 10%, mais restent bien en deçà de 2020, elles étaient 14 % en 2020 ;
- ✓ Les personnes à la retraite, en pension d'invalidité et une en Allocation recherche d'emploi, représentent 13 %, ce qui est normal compte tenu de la pension de famille.

Malgré les inquiétudes soulevées par les évolutions des situations professionnelles vues au chapitre précédent, les évolutions des ressources sont rassurantes. Elles apportent plus de garanties de maintien dans le logement.

7. Tranche de vie

Monsieur YAYA a vécu toute son enfance avec ses parents à Gonesse et relate un soutien familial présent. Toutefois, à l'âge de 14 ans, il se laisse envahir par des comportements déviants au sein de son quartier. Et c'est en bande organisée de 19 personnes, qu'un individu d'une bande rivale décède à la suite d'une rixe. Monsieur est accueilli une première fois à l'Îlot en 2016, il y est pris en charge 5 mois et bénéficie d'un accompagnement soutenu avec proposition d'activité au sein de l'atelier automobile.

Une interruption de l'activité s'amorce à la suite de sa condamnation de 13 ans de prison pour coups et blessures ayant entraînés la mort. Quelques années plus tard, il sollicite un aménagement de peine sous la forme d'un DDSE sur le dispositif CHRS de la Maison d'accueil l'Îlot les Augustins. Au cours de cet accueil, Monsieur YAYA se montre respectueux, posé et réfléchi au regard de ses 22 ans, avec une capacité d'échanger autour de sa problématique. Demandeur de l'accompagnement socio-éducatif et réalisant ses difficultés dans le cadre de ses démarches administratives, professionnelles, il se montre assidu aux activités mises en place par notre institution lors de son inactivité, avec le soutien d'une CIP.

Il intègre une formation et obtient un titre professionnel, des Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), puis un emploi intérimaire en qualité de magasinier pour Conforama donnant lieu à un CDI au sein de cette même enseigne. Les quelques mois passés sur le dispositif du CHRS les Augustins lui ont permis de trouver stabilité, confiance en lui, en s'écartant peu à peu des murs de la détention, retrouvant ses droits de citoyen.

Souhaitant aller au terme de son aménagement de peine d'une durée d'une année et au regard de sa progression, en accord avec la Juge d'application des peines, nous lui proposons d'intégrer le dispositif Intermédiation locative, tremplin au logement de droit commun dans l'attente de la lever de son écrou. Monsieur YAYA poursuit ainsi sa DDSE au sein d'un T1 sur un statut de sous-locataire qu'il investit, en poursuivant avec assiduité son engagement dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif, et en gardant des liens étroits avec sa famille dans le 93. En décembre 2022, Monsieur YAYA obtient une attribution de logement de droit commun et reprend une autonomie de vie tout en respectant son suivi socio-judiciaire de 6 années.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. La Vie de l'équipe

Le fait le plus marquant de 2022 comme en 2021 aura été la gestion de la crise sanitaire au sein de l'établissement. Dans la vie de la maison, la proximité et l'attention collective ont persisté.

- ✓ En janvier et février, un grand nombre de salariés a eu le COVID 19, dans le même temps, Charles BARBEZAT prenait de nouvelles fonctions, ce qui a eu des conséquences sur la vie de l'établissement. Cette crise a évidemment eu des impacts au niveau des actions collectives et le maintien des gestes barrières. Tous les résidents s'y sont prêtés et ont exprimé que cela les rassurait, et ces mesures n'étaient malheureusement pas nouvelles pour eux.
- ✓ Nous avons par l'intermédiaire de notre infirmière et de notre médecin coordonnateur, sensibilisé à la mise en place des temps de rappel de vaccination surtout pour les plus anciens.

Un autre fait, plus triste a été le décès de 3 résidents.

Aux Augustins, nous accueillons les personnes ayant de long parcours de rue ou d'incarcération, et cumulant des addictions et des pathologies, très éloignées de l'autonomie surtout pour les personnes en pension de famille. Compte-tenu des profils, ceci demande à l'équipe une grande souplesse de gestion et relationnelle. Aussi, lorsque Serge, Didier, puis Bob sont décédés en l'espace de 3 mois, ce sont des personnalités qui nous quittent. L'équipe rend les hommages collectifs et reste professionnelle, malgré ses douleurs, elle doit faire son deuil. Un accompagnement psychologique est prévu par notre service DRH mais, nous allons soutenir en proposant une formation auprès de tous les professionnels afin d'accompagner ces moments douloureux.

Dans l'accompagnement du public les faits marquants de 2022 :

- ✓ le rythme de croissance pris sur la mesure de Placement à l'extérieur a engendré une accélération des relations avec la justice, SPIP et JAP en particulier et développer une vigilance renforcée autour des mesures d'aménagement de peines de la part de l'équipe éducative ;
- ✓ cette mesure a été soutenue par un squelette construit autour du soin, des obligations et une proposition de remobilisation autour du projet professionnel. Sur ce point nous devons noter la structuration de l'accompagnement. Il s'est appuyé sur les ateliers, les entretiens individuels à vocation sociale ou professionnelle. Ce cadre a permis aux placés, y compris en DDSE, de se mobiliser.

L'établissement a renforcé ses partenariats en matière de soin :

- ✓ France Addictions a réalisé des consultations avancées en addictologie menées par une IDE (hebdomadaire) et une psychologue (mensuelle) ont pour objectif de proposer une intervention en direction des consommateurs minimisant les effets de leur consommation ;
- ✓ après avoir maintenu en 2019 du lien avec les patients, ce qui a été possible avec les consultations en visio, les professionnels du CRIAVS sont venus réaliser leur

accompagnement psychologique pour les auteurs de violences sexuelles dans l'établissement ;

- ✓ la consultation post carcérale qui est une proposition faite aux sortants de détention de poursuivre leurs soins en psychiatrie initiés en prison pendant les 6 mois qui suivent leur sortie, a pu se réaliser auprès de nos résidents dans l'enceinte de l'établissement ;
- ✓ les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) précarité ont été sollicités pour relayer les interventions sanitaires menées par l'équipe éducative, mais nous avons aussi mis à disposition de celui-ci notre équipement sanitaire des LHSS pour permettre au SSIAD de proposer tous les mardis à des personnes en errance un lieu de rdv et de soin.

2. Actions collectives

Depuis plusieurs années, nous avons initié des actions collectives à destination des résidents accueillis au travers de sorties, d'ateliers, d'évènements, de festivités... Pour toute activité proposée aux résidents, un membre de l'équipe socio-éducative est référent. Il a rédigé une « fiche projet ». Il a présenté et fait partager son projet à l'ensemble de l'équipe. Il est garant du fonctionnement, de l'accompagnement et du comportement adapté que doivent avoir les résidents. Il recherche leur assiduité en synergie avec ses collègues, il s'appuie sur des partenaires.

Ces moments d'activité, partagés, permettent à l'équipe socio-éducative de consolider la relation, ils représentent des supports au travail éducatif sur la sociabilité et la civilité. Les thématiques sont variées (santé, solidarité, insertion professionnelle, accès à la culture, expression personnelle...). La dynamique des ateliers collectifs s'est surtout enclenchée à partir de mai, lorsque nous étions en mesure d'appliquer les préconisations sanitaires.

Les temps de convivialité dans l'établissement

L'atelier pâtisserie, animé par les infirmiers Josquin et Léa, permet autour d'échanges informels de repérer des problématiques qui peuvent faire l'objet de prévention individuelle ou collective. Ainsi, la prévention de la transmission du Sida en est l'illustration. Sa fréquentation était autour d'une dizaine de personnes.

Régulièrement et à la demande des résidents plusieurs animations jeux collectifs, tournois de cartes, soirée disco, blind test, le traditionnel barbecue aux beaux jours, favorisent la détente, les échanges mais aussi valorisent la parole des résidents.

La préparation de Noël avec ses décorations de Noël et surtout les différents repas de fin d'année dont celui offert par Lion's club.

Les ateliers proposés avec la Compagnie du Berger

Depuis de nombreuses années cette compagnie est accueillie en résidence au sein de notre établissement sur le lieu de la chapelle. Par son intermédiaire, d'autres compagnies profitent du lieu pour répéter ou jouer des spectacles. Ainsi, à plusieurs reprises les résidents ont pu assister à des pièces de théâtre, à un atelier conte, et surtout l'animation de la chorale. Face à cet enthousiasme, Karine, éducatrice, anime maintenant régulièrement la chorale, et « je t'aime à mourir » et « belle île en mer » se fredonnent à tout va.

Avec les travaux de la chapelle, pour répondre à la mise en conformité du LHSS, nous allons devoir malheureusement arrêter ce partenariat de plusieurs années ; nous tenions à les remercier pour cette belle collaboration et ces beaux moments qui ont contribué à nous donner de la gaieté et ces temps suspendus.

L'ouverture à la culture

Amiens est une ville qui offrent de nombreux spectacles dont certains sont accessibles à tous, car ils se déroulent en plein air : « La rue est à Amiens », « Parcours Streets Art » ou encore « Chroma sur la Cathédrale ». Ainsi, Gladys, éducatrice spécialisée a pu les faire découvrir à 5 ou 6 résidents qui ont eu le plaisir de pouvoir ensuite les faire partager à d'autres. Il est de même pour les sorties cinémas, les accompagnements aux pièces de théâtres de la Compagnie du Berger. Les murs de l'établissement eux-aussi, donnent à voir régulièrement des tableaux qui sont choisis par les résidents à l'artothèque. Faire entrer la culture en centre d'hébergement,

n'est pas chose aisée, mais lorsque des résidents s'y autorisent, ceci est pour nous une belle victoire.

La chorale



L'atelier socio-esthétique : la coiffure et le bien-être corporel

Depuis 2021, tous les mercredis matin de 8h à 10h une activité sportive collective animée par un animateur sportif (UFOLEP) se déroule dans le Gymnase de La Veillère mis à disposition par la ville d'Amiens. Cet atelier fait partie des ateliers obligatoires pour les personnes accueillies sous main de justice, et qui n'ont pas d'activité insertion. Accompagnés par un professionnel, le mercredi c'est foot, gym, handball, dans la bonne humeur pour se remettre en forme.

En 2022, nous avons mis l'accent dans notre accompagnement socio-éducatif auprès des résidents de temps de « bien-être » et de « socio-esthétisme » au sein de la Maison d'accueil L'Îlot les Augustins .

Ces actions mises en place mensuellement, coordonnées par Dolorès, éducatrice spécialisée permettent à une vingtaine de résidents de confier leurs cheveux ou barbe à dix apprentis en formation au lycée de L'Acheuléen mais aussi leurs pieds à un pédicure. 9 salons de coiffure nomades, ont accueilli en moyenne 19 résidents.

Ces hommes de 20 à 80 ans, accueillis, hébergés, accompagnés au regard de leurs situations de vie singulières, sous main de justice ou ayant besoin d'un suivi médical ont plaisir à s'inscrire à

ces ateliers. Ces espaces de ressource, contribuant au bien-être de la personne, lui redonnant ainsi une estime d'elle-même souvent égarée, sont soutenus par les travailleurs sociaux. Les résidents profitent de cette parenthèse pour prendre soin d'eux tant dans l'image qu'ils renvoient que dans le fait d'être « bien dans ses pompes ».

« Ils attendent avec impatience », précise l'enseignante à l'origine du projet, « les élèves viennent ici ou les reçoivent au lycée comme dans un salon de coiffure. » Ce partenariat est reconduit chaque année, permettant ainsi aux élèves d'avoir des modèles masculins. La question du bien-être va bien au-delà des soins somatiques qui s'atténuent lorsque le sujet va mieux psychologiquement.



L'accès au bien-être corporel n'est pas chose aisée pour les personnes ayant connues un grand parcours d'exclusion et de détention, prendre en charge le corps vulnérable et le sentiment de honte (Cairn 2017), fait partie de nos interventions professionnelles. Pour cela nous nous appuyons sur des partenaires comme l'Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP) de la Nouvelle Forge. Elle assure des passages pour des toilettes au quotidien et bi-hebdomadaires, en complément des soins des 2 infirmières libérales. Ce partenaire est un appui indispensable pour faire tiers auprès des résidents qui souvent refusent nos interventions. Claire, Technicienne d'intervention sociale, pour la pension de famille, en collaboration de William, accompagne à l'hygiène des chambres, vestimentaires et corporelle, pour les plus rétifs, la prescription médicale permet au résident de mettre à distance comme un soin obligatoire, et donc dans l'acceptation.

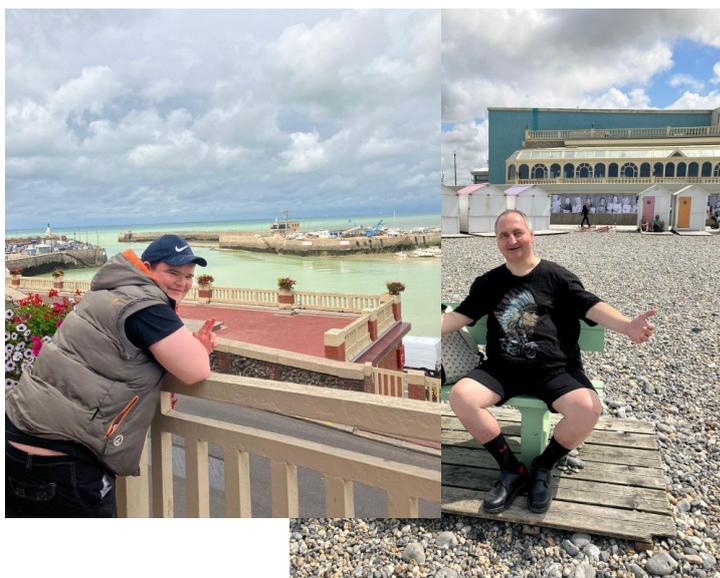
L'ESSIP a permis aussi l'accès à des soins de pédicures dans notre cabinet médical pour les résidents les plus en difficulté qui lorsque cette intervention est mise en place, leur apporte du bien-être et considération.



Les ateliers loisirs

Proposer des animations est une nécessité surtout lorsque l'accueil est dispensé dans un établissement collectif, où les espaces sont partagés et parfois peuvent être sujets à tension. L'équipe est donc attentive à suggérer des sorties mais aussi, est à l'écoute des demandes de la part des résidents. En juillet et en août, les résidents sont allés à la mer, sur la côte Picarde, profiter d'un bain de mer et avec pique-nique. De même, les promenades aux Hortillonnages avec tyrolienne ont ravi les plus jeunes. Tandis que les plus âgés se sont adonnés à la pétanque. Nous sommes allés aussi à la kermesse aéronautique glisse, aux matchs de baskets entre autres. Ces moments privilégiés incitent à l'échanges, aux plaisirs partagés, autour d'une boisson ou d'une glace.





3. CVS

Le Conseil à la Vie Sociale aux Augustins : concerter, réguler et accueillir les propositions.

L'élection du 23 février 2022 nous a permis de constituer le Conseil à la Vie Sociale dont le président est hébergé sur le dispositif de la pension de famille. Les 4 autres membres sont hébergés sur le dispositif CHRS et 1 personne sur celui de la pension de famille.

L'ensemble des résidents ont participé de façon assidue et responsable à ce vote. Ceci nous a permis d'organiser 3 réunions charnières dans l'année reprenant l'écart entre leurs souhaits et la concrétisation de leurs demandes. A ce titre, les résidents ont été associés à une commission repas trimestrielle, où ils ont exprimé des demandes auprès du cuisinier de IAE de Montières, ce qui a permis d'obtenir, entre autres, des repas thématiques ou plus de fromages. C'est aussi l'occasion d'évoquer le savoir habiter et partager les espaces communs. Aussi, régulièrement de façon concertée avec les résidents, en plus de leur participation régulière à la vie quotidienne, nous mettons en place les opérations grand nettoyage et peinture. Chacun s'équipe, avec balais, éponge, pinceaux, peinture, pour remettre à neuf l'établissement ou pour nettoyer la cour.

Au-delà de ces réunions formelles, trois réunions mensuelles par étage s'organisent avec les résidents. Ces réunions permettent une fluidité dans l'accueil et les échanges, de prendre connaissance des messages mis dans la boîte à idées, de créer du lien tout en traitant des questions de fonctionnement au quotidien. Les réunions dans le cadre de ces CVS ont donné lieu à plus d'activités détentes, des sorties mer, l'organisation avec eux des budgets loisirs comme le cinéma, les repas extérieurs, les sorties culturelles, etc.

Faire vivre ces CVS au sein de notre structure permet de créer et d'entretenir le lien social entre les résidents afin d'appréhender la vie de citoyen à l'extérieure avec sérénité.

4. Retours sur les évaluations : interne, externe, audit DDCS de décembre 2018

Suivi du Plan d'Amélioration continue de la qualité

En 2014 la démarche d'évaluation interne avait permis de prolonger la réflexion engagée au moment de rédiger le projet d'établissement. Elle s'était présentée pour l'équipe comme une forme de « bilan d'étape ». Fin 2020, 67 des 80 actions avaient été réalisées, 11 ne l'étaient pas totalement et 2 n'avaient pas démarrées : évaluer la qualité de l'accompagnement (aucun outil n'a été adopté pour être mis en place), et organiser une offre de remise à niveau (une évaluation a été systématisée en 2021 à l'entrée). Les partenaires pouvant prendre la suite ont été identifiés. Les orientations sont restées ponctuelles, individuelles et non structurées comme l'ambition initiale le prévoyait.

Suivi des recommandations de l'audit de la DDCS

Fin 2018, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Somme et la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) des Hauts de France ont effectué une inspection de notre établissement. Un rapport d'inspection nous a été transmis. Il dénombrait :

- ✓ **10 écarts au cadre légal**, un seul reste toujours inachevé, il s'agit de la révision du projet d'établissement et des outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil et règlement de fonctionnement spécifiques au CHRS) ;
- ✓ **41 remarques portant sur des évolutions de pratiques à mettre en place**. Elles ont toutes été prises en considération.

Ce rapport est essentiellement à charge et ne nous a pas donné l'occasion d'apporter des explications à certaines de nos pratiques. Les orientations préconisent une pratique renforcée de l'accompagnement vers le logement en s'appuyant sur la politique de Logement d'Abord. Cela amènera en particulier à revisiter le projet d'établissement qui devra être décliné en projets de service prenant en compte les approches de chaque dispositif d'hébergement.

Nous avons structuré nos propositions d'ateliers éducatifs basé sur un planning trimestriel. Cela permet d'une part aux résidents de se projeter et d'autre part de donner de la visibilité à nos partenaires sur cet aspect de notre accompagnement éducatif.

PERSPECTIVES 2023

Charles BARBEZAT parti vers de nouvelles fonctions à l'Îlot est remplacé par Salima MOKKADEM depuis octobre 2022. Une nouvelle structuration en pôle hébergement, en lien avec l'Insertion par l'activité économique, amène une complémentarité de services, indispensables à l'insertion professionnelle des publics. L'harmonisation de pratiques entre établissements de l'Îlot appuyée par une responsable qualité va permettre d'enclencher une révision du projet d'établissement et des outils de la loi 2002-2 (livrets d'accueil et règlements de fonctionnement) et de la mise en place d'auto-évaluation mais aussi, de questionnaires d'évaluation auprès des résidents.

Dans la continuité du plan stratégique à 5 ans validé en 2021 de nouvelles orientations se préciseront, et plus particulièrement l'accompagnement des publics sous main de justice. Des travaux issus de groupes de travail sur sa déclinaison définiront les actions à développer. L'établissement s'engage dans cette ligne. En effet, en accord avec la DDETS, deux places d'hébergement d'urgence sont réservées à l'accueil de personnes sortant de détention de la Maison d'arrêt d'Amiens et qui n'ont pas de solution d'hébergement. Ces personnes doivent avoir fait la démarche d'inscription au SIAO par l'intermédiaire de leur Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP).

Dans la même perspective, notre expertise reconnue auprès de la direction du milieu pénitentiaire, nous engage vers une évolution de l'accompagnement des personnes en Placement à l'extérieur. Depuis plusieurs années, nous accompagnons ce public au sein de nos établissements, avec un volet accompagnement socio-éducatif et socio-professionnel. Ainsi, ces personnes en complément d'un suivi individuel par un éducateur spécialisé, doit participer à des ateliers collectifs (citoyenneté, budget, technique de recherche d'emploi, prévention, etc.). A la faveur de l'application de la nouvelle réforme de la justice, quand la personne a effectué 2/3 de sa peine ou est à 3 mois de sortie de détention, elle se voit proposer une libération sous contrainte afin de préparer sa réinsertion. En coordination avec les CPIP, nous allons accompagner ces détenus avec les mêmes principes, mais à la différence comme ils seront au sein de leur propre domicile, nous effectuerons des déplacements en Visite à domicile une fois par semaine dans un premier temps, avec des temps de mise en lien au sein de leur propre environnement. Cette action est expérimentale en 2023 et sera régulièrement évaluée avec le SPIP de la Somme sous forme de comité de pilotage (COPIL), et nous espérons pouvoir ensuite le déployer sur nos autres territoires.

L'intermédiation locative : inscription dans les orientations du logement d'abord

Bien identifié et lisible à l'extérieur depuis sa création, l'IML se démarque et s'inscrit à la fois dans la droite ligne du projet associatif par sa volonté à accueillir la grande précarité, avec une fléchage public dit justice via le SIAO qui s'attache à nous faire ces orientations prioritairement.

L'IML s'est défini comme un espace intermédiaire, tremplin et levier pour le public justice que nous accompagnons et dont les restrictions et autres contraintes judiciaires, empêchent un accès à court terme à un logement dans le dispositif de droit commun. C'est également une réponse alternative à l'impossibilité de mettre en œuvre une orientation spécialisée. Il

nous appartient dans ce que nous portons des fondamentaux de l'association de participer à travers les partenariats à être force de propositions aux réponses à construire qui sécurisent le bénéficiaire et l'environnement social. La durée de séjour à une exception près est raisonnable. Les sorties vers des logements privés et publics restent sécurisées pour les bailleurs eux-mêmes. Ce dispositif, reconnu et voulu par la DIHAL et la DDETS, dans le cadre du « Logement d'Abord », mérite d'être valorisé et développé.

L'établissement les Augustins porte depuis plusieurs années le projet des Lits halte soins santé (LHSS). Deux projets pour 2023, l'un en évolution et l'autre en création.

- ✓ A la demande de l'ARS, il est demandé une mise en conformité des LHSS résidentiels, afin d'accueillir les personnes en chambre individuelle avec sanitaires privés. Un projet de regroupement des LHSS hommes et femmes sur un seul site est par la même occasion une extension de 3 à 4 places supplémentaires. Cette opération vise à entrer en conformité avec les nouvelles réglementations d'accueil. Dans un premier temps, l'extension de 3 places hommes permettra de répondre à des sollicitations même en dehors de la métropole d'Amiens.
- ✓ Toujours pour mieux répondre au public en situation de grande précarité, l'ARS a fait un appel à projet pour un LHSS mobile, hors les murs. La démarche principale est d'aller vers les personnes qui ont renoncé aux soins et les y faire adhérer. Ces personnes nous seront signalés par des acteurs sociaux, municipaux, associatifs de terrain. C'est par cette démarche de retissage du lien, de promotion de la santé, de la mise en relation avec des professionnels de santé, l'étayage « sociologique » auprès de ces professionnels qu'il faudra tisser la toile, créer le maillage. Amiens est bien entendu la zone géographique, mais aussi, l'est du département, plus rural où l'équipe psycho-médicosociale se déplacera, sous la coordination de la cheffe de services et du médecin coordonnateur.

L'année 2023, pour l'association et pour les Augustins, s'engage dans la poursuite de sa dynamique grâce à une équipe professionnelle, innovante et des missions supports en appui, telles que l'informatique, le service qualité, les services RH, la gestion financière et le service communication et mécénat.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Les Augustins comptent de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

Nos financeurs :

- ✓ La Direction départementale de l'économie, du travail et de la solidarité (DDETS) de la Somme
- ✓ L'Agence régionale de santé (ARS) de Picardie
- ✓ La Ville d'Amiens
- ✓ Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme, la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Lille

Nos partenaires au quotidien dans l'accompagnement :

France Addictions 80, les associations Le Mail et AIDES, l'artothèque de la ville d'Amiens, la pharmacie, le cabinet d'infirmière libérale, le Centre hospitalier Philippe PINEL, l'ESSIP la Nouvelle forge l'union départementale d'accueil et d'urgence (UDAUS) qui porte le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), ont été évoqués au travers des actions proposées en relation directe avec les résidents de l'établissement.

D'autres partenariats qui se sont bâtis dans la durée, concernent plus spécifiquement la prise en charge des personnes accompagnées. Ils se traduisent de différentes manières :

- ✓ réunions régulières (mensuelles ou bimensuelles) de synthèse réunissant l'équipe de référents avec les soignants (médecin alcoologue, psychologue, travailleur social...) intervenant autour de l'addiction en détention et/ou à la sortie de France Addictions et du Mail ;
- ✓ échanges téléphoniques ou par courriels, par des notes sociales ou de liaison, chaque fois que nécessaire, avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation du SPIP de la Somme, en charge du suivi judiciaire des résidents accueillis ;
- ✓ sollicitations ponctuelles pour des conseils ou une intervention du personnel de l'Equipe mobile de prévention psychiatrique et d'accès au soin (EMPPAS) de l'hôpital psychiatrique d'Amiens, lorsqu'un résident se met en danger seul ou en se confrontant aux autres ;
- ✓ points de situation au cas par cas tout au long de l'année avec les partenaires de l'insertion professionnelle :
 - les structures d'insertion par l'activité économique, dont les Ateliers de l'Îlot ;
 - les référents RSA des résidents, et en particulier CAP Formation, structure d'accompagnement des personnes titulaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé ;
 - les structures d'accompagnement dans la construction d'un projet professionnel : organisme de formation (ex : le Centre Relais) ou association de bénévoles : AGIRabcd.
- ✓ échanges réguliers avec les organismes de tutelle des résidents, tel que l'ATS et l'UDAF 80, et avec le service précarité de la CPAM pour traiter les ouvertures de droits à la Complémentaire santé solidaire (CSS).



Lits halte soins santé

29, Rue des Augustins
80 000 AMIENS
03 22 92 20 02

www.ilot.asso.fr

